

## Présentation de l'opération de dragage

### Localisation et unité d'intervention:

| Voies d'eau  | Zone de sédimentation  | Type voie d'eau | Bief   | PK début | PK fin | Communes          |
|--------------|------------------------|-----------------|--------|----------|--------|-------------------|
| Seine Centre | Suresnes, aval écluses | Rivière         | Chatou | 17,090   | 17,530 | Puteaux, Suresnes |

### Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre septembre et décembre 2021.

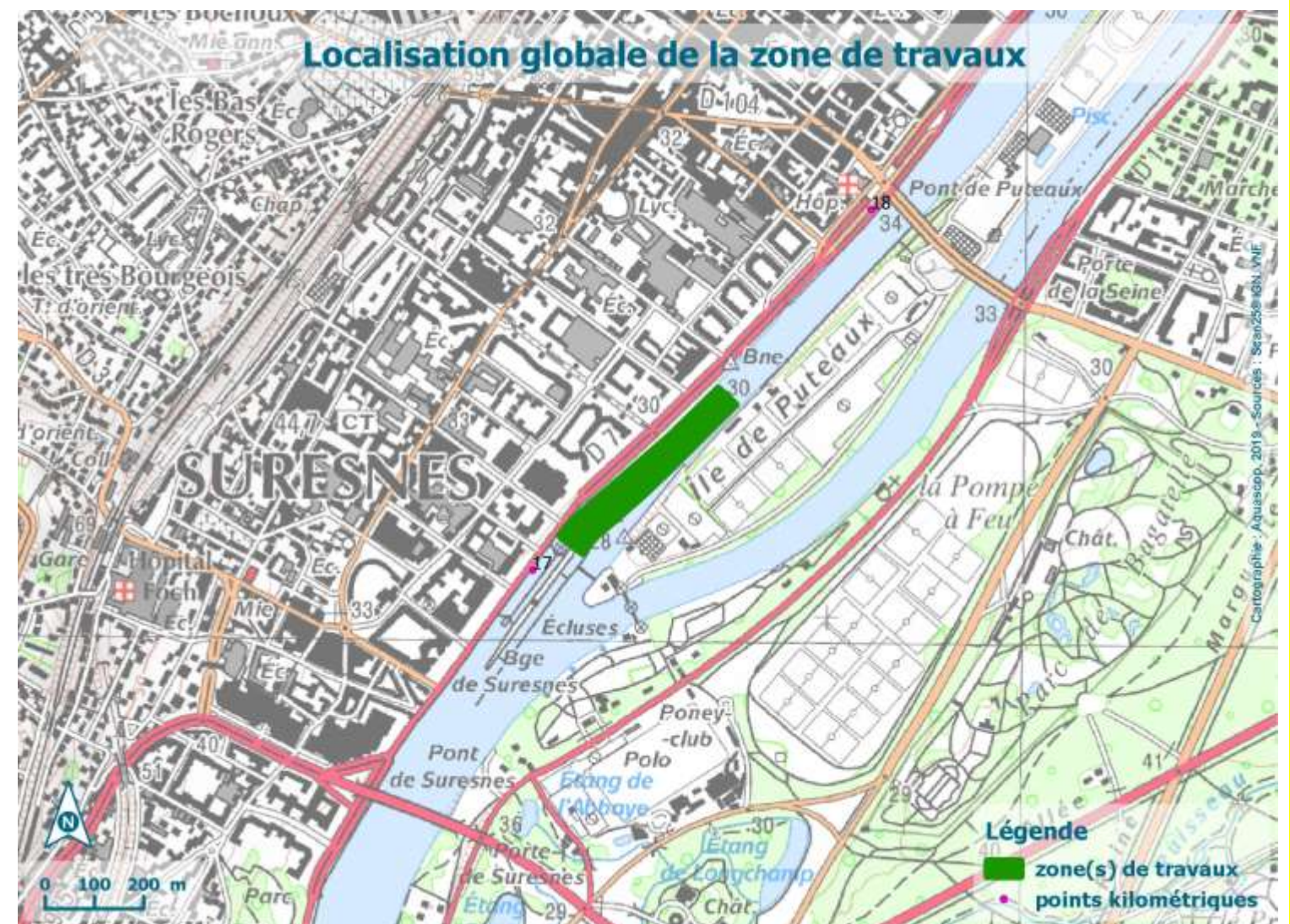
### Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

### Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

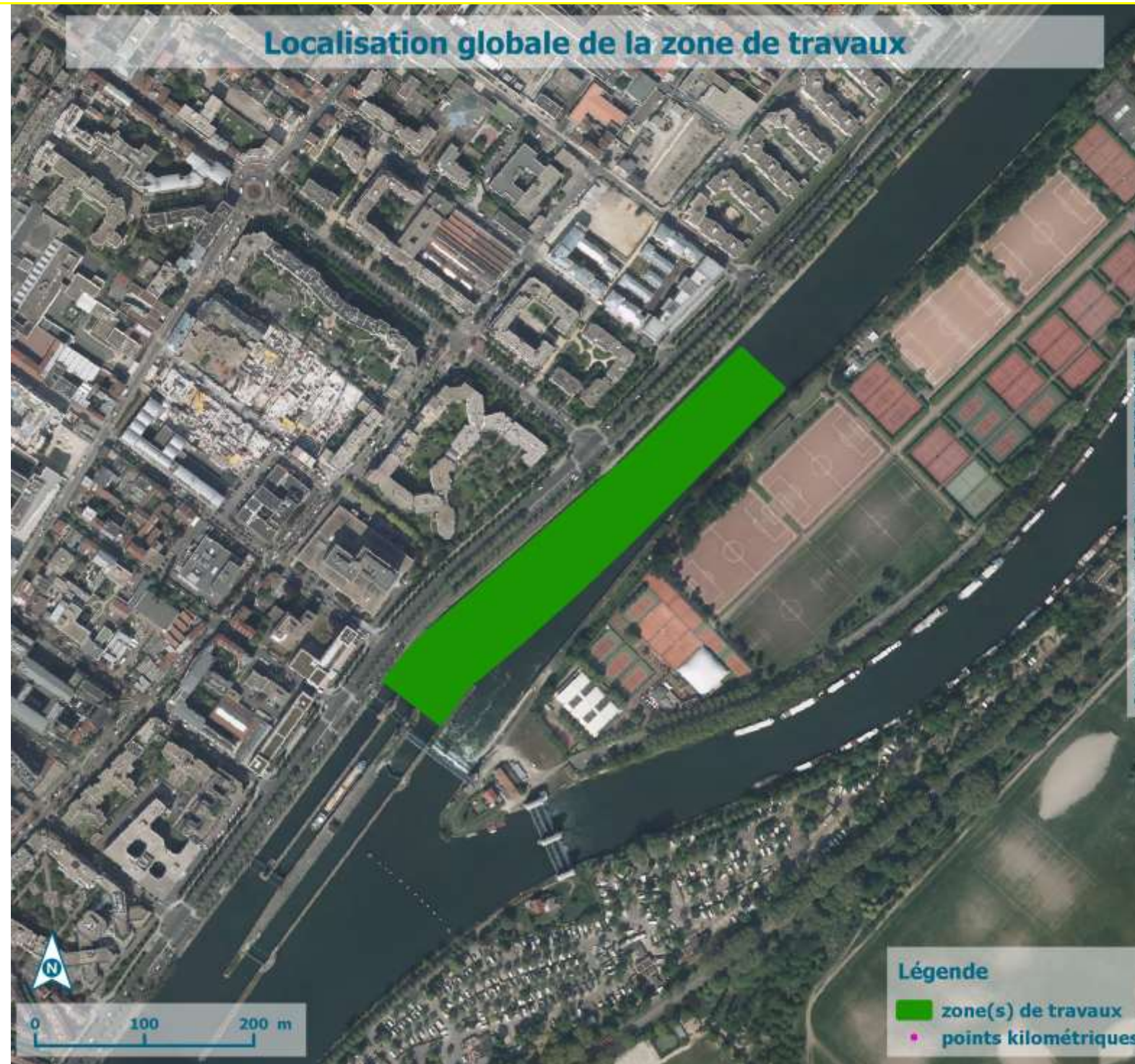
| Volume (m³) | N° d'analyse                        | Seuil S1 dépassé (oui/non) | Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13 | Test HP 14 : écotoxique (oui/non) | Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux) |
|-------------|-------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| 896         | 2021-RBS-PK 17.150<br>21E074123-001 | Oui                        | non dangereux                                                    | Non                               | Inertes                                                           |

Prélèvement réalisés le 15/04/2021.





Localisation exacte des travaux – cartographie



## Enjeux de qualité d'eau

### Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
- Canal :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
  - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
  - o Urbain : habitat
  - o Rural
  - o Industriel
  - o Portuaire

|   |
|---|
| X |
|   |
|   |
|   |
|   |
| X |
|   |
|   |
|   |
|   |

### Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : ☒ X  
92DRIEE\_IF20170002 - PPRI de la Seine - approuvé en 2004 et révisé en 2017
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : ☐
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : ☐

### Qualité d'eau d'après la DCE :

| Masse(s) d'eau concernée(s) | Nom                                                                             | Type                                   | État chimique (objectif) | État écologique (objectif) | État chimique (actuel) | État écologique (actuel) |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------|
| FRHR155A                    | la Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent du Ru d'Enghien (inclus) | Eaux superficielles Fortement modifiée | Bon état en 2027         | Bon potentiel en 2021      | mauvais                | moyen                    |

### Périmètres de protection des captages :

|                                    | Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer | Captage concerné                 | Type (souterrain / superficiel) | Référence arrêté                       |
|------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|
| Périmètre de protection immédiate  | non                                                |                                  |                                 |                                        |
| Périmètre de protection rapprochée | oui                                                | Prise d'eau en Seine de Suresnes | superficiel                     | arrêté DUP 2012-128 du 17 juillet 2012 |
| Périmètre de protection éloignée   | non                                                |                                  |                                 |                                        |



## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03082000 - La Seine à Suresnes 2), environ 1km en amont ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et le chevesne. Les espèces secondaires sont le goujon, la vandoise et l'anguille.

2 stations de suivi d'alevins sont présentes de part et d'autre de la zone de travaux (3 et 2 km) (Département des Hauts-de-Seine, suivi de l'état hydrobiologique de la Seine, pêches aux alevins, données 2009-2017). Les dernières données datent de 2017.

### Type de berges :

Les berges sont artificielles dans le secteur; elles sont principalement de type lisse (palplanche, dalle béton) ou constituées de matériaux jointifs (enrochement lié ou perré maçonné) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise).

Des frayères potentielles à chabot et vandoise ont été recensées environ 3 km en aval du site (GéolIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Des juvéniles de brochet et chabot ont été recensés dans la Seine en amont et aval de la zone de travaux au niveau des stations de suivi du département des Hauts-de-Seine.

Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible. La nature des berges apparaît peu favorable à la fraie du brochet.

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

| Zone de sédimentation  | Thème               | Type                                                                                  | Localisation à moins de 100m | Nom |
|------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----|
| Suresnes, aval écluses | Écologie            | ZPS (Zone de protection spéciale)                                                     | Non                          |     |
|                        |                     | ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)  | Non                          |     |
|                        |                     | ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I) | Non                          |     |
|                        |                     | ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)                               | Non                          |     |
|                        |                     | SIC (Site d'intérêt communautaire)                                                    | Non                          |     |
|                        |                     | APB (Arrêtés de protection de biotope)                                                | Non                          |     |
|                        |                     | Ramsar (zone humide d'importance internationale)                                      | Non                          |     |
|                        |                     | RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)                               | Non                          |     |
|                        |                     | CEN (conservatoire d'espaces naturels)                                                | Non                          |     |
|                        |                     | CDL (Conservatoire du Littoral)                                                       | Non                          |     |
|                        |                     | PN (Parc national)                                                                    | Non                          |     |
|                        |                     | PNR (Parc naturel régional)                                                           | Non                          |     |
|                        |                     | RNN (réserve naturelle nationale)                                                     | Non                          |     |
|                        |                     | RNR (réserve naturelle régionale)                                                     | Non                          |     |
|                        |                     | RB (réserve de biosphère)                                                             | Non                          |     |
|                        | Patrimoine culturel | Site inscrit                                                                          | Non                          |     |
|                        |                     | Site classé                                                                           | Non                          |     |

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

Ide mélanote, vandoise, bouvière et anguille, chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensés à la station de Suresnes. Brochet et chabot (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensés aux stations de suivi alevin (2016, 2017).

### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

| Zone concernée         | Présence de frayère<br>(oui/non) | Présence d'une espèce faisant l'objet d'une<br>protection réglementaire<br>(oui/non) | Zonage d'intérêt écologique<br>réglementaire<br>(oui/non) | Périmètre de protection immédiat ou<br>rapproché d'un captage AEP<br>(oui/non) |
|------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Suresnes, aval écluses | Peu probable                     | oui                                                                                  | non                                                       | oui                                                                            |

### Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage superficiel.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

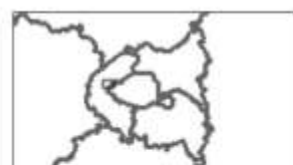
La zone de travaux se situe à moins de 100 m en aval du périmètre de protection rapproché d'un captage AEP superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement. Toutefois, la zone de travaux étant située à l'aval des écluses et le captage AEP étant situé à l'amont des écluses, le risque reste limité.



## Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

### Risques identifiés

Données sur les risques naturels des départements de Paris et de la petite couronne



Contenu de la carte

Réseau hydrographique principal (IdF BDC)

- Principal
- Secondaire
- Autre
- Autre

masque

- ESSONNE
- SEINE-ET-MARNE
- VAL-D'OISE
- YVELINES

Risques d'inondation

1-PPRI92\_Seine\_2004

Zonage

Marge de recul de 30m au maximum à partir de la crête de berge

PPRI\_bds\_30m

Zonage réglementaire

- Zone A - Zone à fort aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue
- Zone B - Centre urbain
- Zone C - Zone urbaine dense
- Zone D - Zone de mutation urbaine
- Zone hors submersion - règles spécifiques de construction applicables (Niveau de référence égal à la cote de casier dans lequel l'îlot est situé)

PPRI\_casiers\_surface

PPRI\_casiers\_surface

Aléa

92\_PPRI\_ALEA

- 1 aléa faible - zones dites d'autres aléas
- 2 aléa faible - zones dites d'autres aléas
- 3 aléa fort
- 4 aléa fort
- 5 aléa très fort

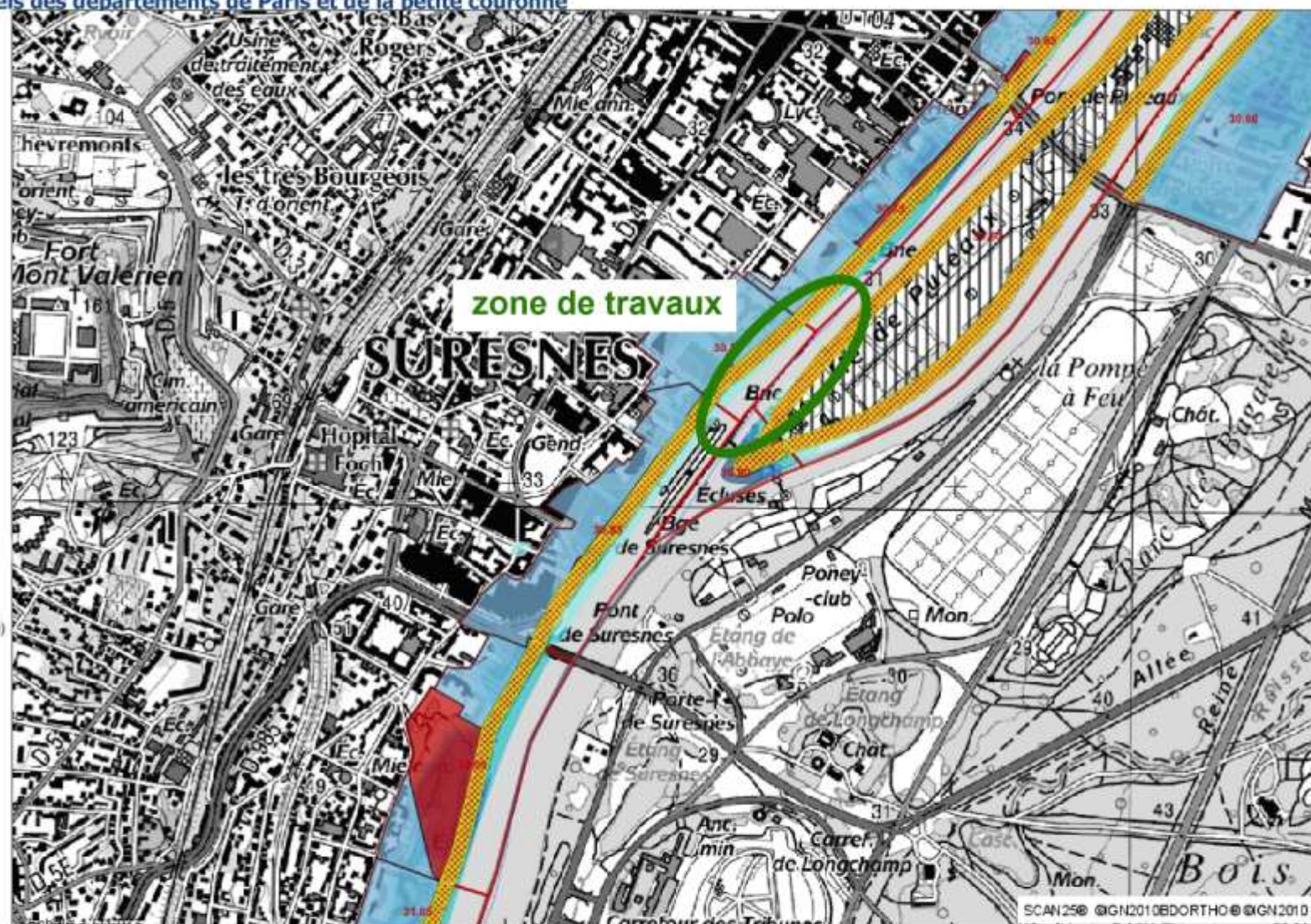
Limites administratives

Département

Départements

Référentiels

Scan 1/25 000 Noir et blanc



Tous droits réservés.

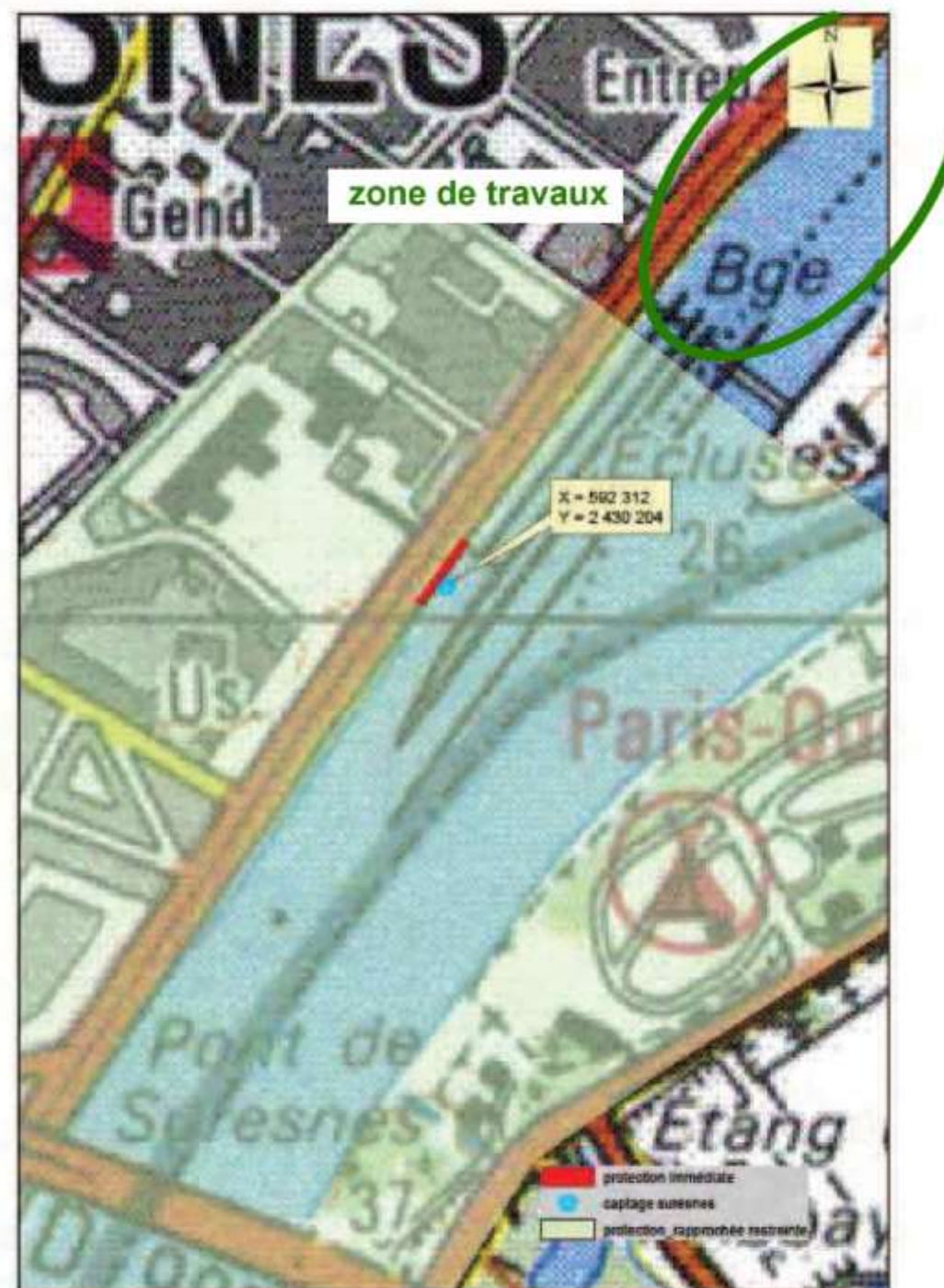
Document imprimé le 29 Mai 2019, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: IDF.



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

Risques identifiés

ANNEXE N°1 : PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE DE LA PRISE D'EAU EN SEINE



Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale des Hauts-de-Seine  
février 2012

## Mesures environnementales

### Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

| <u>MES</u> | <u>Oxygène dissous</u> |
|------------|------------------------|
| ≥ 165 mg/L | < 4 mg/L               |

### Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

## Filières de gestion

## Filière de gestion

## Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Tri granulométrique avant valorisation en BTP
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

## Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

## Storage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

### Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

[illegible]

**Localisation du site :**

## Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte.

La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.